

Réunion Articulation du CEG AXA le 11 avril 2018 à Dublin

Participants : Hedi BEN SEDRINE, Patricia NUNEZ, Mary O'SULLIVAN, Paul MONKS, Maria HAMMOND, Aoife KENNA

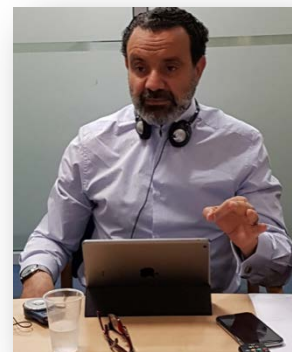


Après l'Italie et le UK, le CEG s'est rendu à Dublin pour rencontrer une délégation d'élus irlandais et échanger sur les impacts du Brexit pour nos collègues britanniques et irlandais, faire un retour les travaux du CEG et préparer la prochaine réunion plénière de juin à Madrid.

Règlement Intérieur du CEG :

Hedi Ben Sedrine, comme pour les autres délégations, a expliqué la nécessité de rédiger un règlement intérieur pour le CEG. Quelques extraits des articles, rédigés dans un premier draft, ont été présentés lors de cette réunion, et les membres de la délégation irlandaise ont confirmé le besoin d'avoir des règles de fonctionnement explicites qui permettront à chacun de s'y référer en cas de besoin.

Les élus irlandais vont prendre connaissance de l'intégralité des articles du projet de règlement intérieur et remonteront au secrétariat les modifications qu'ils souhaitent y apporter pour pouvoir le voter en plénière du mois de juin.



Présentation de la feuille de route du Secrétariat :

La feuille de route du secrétariat, détaillant le rôle et les attributions de chacun de ses membres, a été présentée lors de cette réunion. Les 8 commissions créées par le secrétariat ont été explicitées. Le secrétaire a proposé d'utiliser dans la mesure du possible l'expertise des élus locaux dans les travaux des commissions.

Désignation en juin des représentants des salariés au conseil d'administration d'Axa

Le secrétaire du CEG, explique une nouvelle fois (cf compte rendu Articulation Londres le 10 avril) les obligations de la Direction vis-à-vis de la législation française en la matière et la désignation prochaine d'un représentant issu du CEG.

Sujet des impacts du Brexit :



Le secrétaire du CEG souligne l'urgence à trouver une solution pour garder au sein de l'instance du CEG les délégués britanniques qui représentent une proportion importante des salariés du Groupe et qui seraient pénalisés par les impacts du Brexit. L'accord du CEG signé en 2009 est un accord anticipatif à la Directive Européenne et donc plus flexible dans son articulation.

Mary O'Sullivan pense qu'un avenant à l'accord devrait être la solution. Hedi Ben Sedrine s'appuiera sur tous les leviers techniques et juridiques mis à la disposition du CEG pour trouver les moyens de conserver la délégation britannique au sein de l'instance. Une discussion entre les différentes parties impactées par ce processus devrait être engagée rapidement.

Le Brexit est un impact fort pour l'Irlande car la frontière politique entre le nord et le sud a été allégée d'une part par les échanges économique ouverts et d'autre part par l'accord du vendredi saint qui depuis 1998 a mis fin aux conflits entre le nord et le sud. Pour ces raisons les délégués irlandais sont inquiets des conséquences du Brexit pour leur pays.

Points divers :

Comme à son habitude, la délégation irlandaise a fait preuve d'une grande disponibilité pour recevoir le CEG dans ses locaux. Les élus ont été très intéressés par les échanges qui ont eu lieu tout au long de la réunion d'articulation et réfléchissent au thème de la question qu'ils aimeraient voir traiter par le Président lors de la prochaine plénière de juin à Madrid.